Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260630-D_2026_42-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montfort

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Loic BOISGERAULT, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ; M Patrick MERDRIGNAC.

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 23 juin 2026

Délibération n° 2026.42
FINANCES : Emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements 2026, il est opportun de recourir à un emprunt long terme de 70 000€ et un emprunt court terme de 150 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques des prêts

Prêt long terme :
- Montant du contrat de prêt : **70 000 EUR** (soixante-dix mille euros)
- Durée Totale : 10 ans
- Mode d'amortissement : **Echéances constantes trimestrielles**
- Taux fixe : **3.61%**
- Base de calcul : **30/360**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**

Prêt relais :
- Montant du contrat de prêt : **150 000 EUR** (cent cinquante mille euros)
- Durée Totale : 3 **ans**
- Mode d'amortissement : **In fine avec paiement trimestriel des intérêts**
- Taux fixe : 3.37 **%**
- Base de calcul : **Exact/360**
- Frais de dossier : **Néant**
- Commission d'engagement : **Néant**
- Indemnité de remboursement : **Néant**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260630-D_2026_42-DE

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention :



Le Maire,
Jean-Claude DENIS

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 30 juin 2026